



Version 2.1 Date de révision 01.03.2017

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1 Identificateurs des produits

Identification de la substance : Copolymère sulfoné de styrène et de divinylbenzène sous forme sodique  
Nom commercial : **ALDEX C-800, ALDEX C-800F**  
Numéro CE : Non applicable  
Numéro d'enregistrement REACH : Ce mélange est dispensé d'enregistrement, conformément aux dispositions des titres II et VI et de l'article 2, paragraphe 9, de REACH.

#### 1.2 Utilisations identifiées du produit

Utilisations identifiées : Échange d'ions, adsorbant et/ou catalyseur

#### 1.3 Informations relatives au fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Aldex Chemical Ltd.  
630 Laurent, Granby  
Québec, J2G 8V1, Canada

Téléphone : +1 450-372-8844  
Fax : +1 450-372-2566  
Courriel : info@aldexchemical.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC : É-U/Canada +1 800-424-9300  
International +1 703-527-3887

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

#### Sommaire des cas d'urgence

- État physique : Marron foncé, noir (billes)
- Odeur : Inodore
  
- Contact avec les yeux : Peut causer une irritation temporaire des yeux
- Contact avec la peau : Peut être légèrement irritant pour la peau

Risque faible en cas de manipulation inhabituelle par du personnel qualifié dans un cadre industriel ou commercial

Statut réglementaire OSHA

- Ce produit n'est pas dangereux selon la norme OSHA 29CFR 1910.1200

Effets potentiels sur la santé

- Inhalation : Aucun effet aux températures normales de travail
- Contact avec les yeux : Peut causer une irritation oculaire temporaire
- Contact avec la peau : Peut être légèrement irritant pour la peau
- Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation et des malaises, bien que ce produit ne présente pas de danger pour la santé
- Effets chroniques sur la santé : Aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé
- Organe(s) cible(s) : Yeux / Peau
- Effets physiques / chimiques potentiels : Ce produit a été classé comme combustible par la NFPA

Effets sur l'environnement

- Le danger environnemental du mélange est considéré comme limité.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Composants

Composants	%m/m	Numéro CAS	Mention de danger	Phrases R	Pictogramme de risque	Symbole
Copolymère sulfoné de styrène et de divinylbenzène sous forme sodique	50-55	069011-22-9	-	-	-	-
Eau	45-50	007732-18-5	-	-	-	-

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIER SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premier secours

Contact avec les yeux : Rincez à l'eau en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes.  
Consultez un médecin en cas de malaise

Contact avec la peau : Lavez la peau au savon et à l'eau.

Ingestion : Évitez de faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Évitez de provoquer

des vomissements, sauf si indiqué par le personnel médical. Demandez immédiatement de l'aide médicale.

Inhalation : Faites respirer de l'air frais au patient, et maintenez-le au repos. Demandez immédiatement de l'aide médicale.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits dans la section 2-Identification des dangers et/ou la section 11- Informations toxicologiques.

#### **4.3 Indication des éventuels soins immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

### **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

#### **5.1 Dispositifs d'extinction**

Dispositifs d'extinction appropriés : Utilisez de la mousse, de l'eau pulvérisée, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone.

#### **5.2 Dangers particuliers présentés par la substance ou le mélange**

Composés de styrène, oxydes de carbone, oxydes de soufre.

#### **5.3 Conseils à l'intention des pompiers**

Si nécessaire, portez un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre les incendies.

#### **5.4 Informations complémentaires**

Propriétés inflammables  
- Incendie de classe 1 selon la NFPA

### **SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Le personnel impliqué dans le nettoyage doit porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

#### **6.2 Précautions environnementales**

Placez les déchets dans un conteneur scellé et étiqueté de manière appropriée en vue de leur élimination. Des précautions doivent être prises pour éviter les rejets dans l'environnement.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mesures de nettoyage/collecte : Contenez la source du déversement si cela ne présente pas de risque.

Nettoyez au balais autant que possible et transférez les déchets dans des contenants en plastique en vue de leur récupération ou élimination.

## 6.4 Considération supplémentaire pour les déversements importants

Le personnel non indispensable doit être évacuée de la zone affectée.

Les opérations de nettoyage doivent être exécutées par du personnel qualifié.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans risque

Évitez le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

Voir la section 8 de la fiche signalétique relative aux équipements de protection individuelle.

### 7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire et incompatibilités éventuelles

Conservez dans une pièce froide (entre 0 et 40 °C).

Conservez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conservez à l'écart des éléments incompatibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est indiquée.

## SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition indiquée pour le mélange.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurez une ventilation suffisante.

#### Équipements de protection individuelle

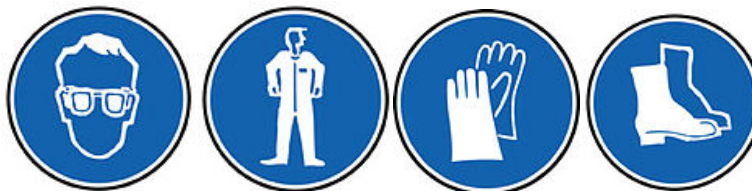
Protection des yeux/du visage : Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que celles du NIOSH (É-U) ou EN 166 (UE).

Protection des mains : Manipulez avec des gants imperméables pour éviter tout contact de ce produit avec la peau. Éliminez les gants contaminés après utilisation, conformément aux lois en vigueur et/ou aux bonnes pratiques de laboratoire.

Protection de la peau : Des vêtements de protection imperméables sont recommandés pour les opérations de traitement en lot.

Protection respiratoire : Non requis. Si vous souhaitez vous protéger des niveaux de poussières nuisibles, utilisez des masques antipoussières de type N95 (É-U). Utilisez des respirateurs et des composants testés et

approuvés selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que celles du NIOSH (É-U) ou du CEN (UE).



### Contrôles d'exposition environnementale

Le responsable environnement doit être informé de tous les déversements majeurs

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques élémentaires**

État physique :	Solide
Apparence :	Billes sphériques de couleur marron foncé à noir
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non applicable
Gamme de pH :	(Suspension aqueuse neutre)
Point de fusion/congélation :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammabilité :	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Non applicable
Densité relative :	1,28
Densité de vapeur (air = 1) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Température d'auto-inflammation :	500 °C
Température de décomposition :	Non applicable
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés oxydantes :	Non applicable

## 9.2 Consignes de sécurité supplémentaires

En raison des propriétés physiques des billes, un déversement peut rendre un sol plat très glissant. Il est fortement recommandé de nettoyer le sol pour éviter tout risque de chute.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

### 10.4 Conditions à éviter

Considéré comme stable dans des conditions normales.  
Évitez la chaleur et le contact avec les matériaux incompatibles.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Évitez le contact avec les agents oxydants forts.  
Le contact avec des oxydants puissants, notamment l'acide nitrique, peut produire des matières organiques à faible poids moléculaire susceptibles de former des mélanges explosifs.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique générera des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Aucun indice de toxicité aiguë
Corrosion/irritation cutanée :	Aucune donnée disponible
Lésions/irritations oculaires graves :	Aucune donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Aucun indice d'effets mutagènes
Cancérogénicité :	Aucun indice d'effets sur la reproduction
Toxicité pour la reproduction :	Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles :	Exposition unique : Aucune donnée disponible
	Exposition répétée : Aucune donnée disponible
Danger d'aspiration	Aucune donnée disponible

---

## 11.2 Informations supplémentaires

Manipulez en observant les bonnes pratiques en matière environnementale et de santé au travail.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau et se déposera dans les systèmes aquatiques.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de sécurité chimique n'est pas requise/n'a pas été réalisée.

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales : La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum dans la mesure du possible. Éliminez les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

Méthodes d'élimination : Aucune méthode d'élimination spécifique requise. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits éventuels devrait toujours être effectuée conformément aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation en matière d'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales.

Conteneurs : Étant donné que les contenants vides contiennent des résidus de produit, suivez les instructions de l'étiquetage, même après la vidange du contenant.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations US DOT :	Non réglementé
Informations TMD :	Non réglementé
Informations ADR/RID :	Non réglementé
Informations IATA :	Non réglementé
Informations IMDG :	Non réglementé

### Risque pour l'environnement

ADR/RID : Non	Polluant marin IMDG : Non	IATA : Non
---------------	---------------------------	------------

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement canadien sur les produits contrôlés

Ce mélange a été classé conformément aux critères de risque énoncés à la section 33 du Règlement canadien sur les produits contrôlés, et sa FDS contient toutes les informations requises.

#### Classification SIMDUT

Il ne s'agit pas d'un mélange contrôlé au sens du SIMDUT

#### Lois et règlements internationaux applicables

Ce mélange répond à la définition des polymères de l'OCDE, et n'est donc pas soumis à l'enregistrement REACH

#### Statut d'inventaire

Ce mélange ou tous ses composants sont répertoriés ou dispensés d'enregistrement de l'inventaire suivant : TSCA, DSL

#### Réglementation des États-Unis

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4) : Non réglementé

#### SARA Titre III

- Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355, Annexe A) : Non réglementé
- Section 311/312 (40 CFR 370) :  
Généralant une pression sensible au feu, aiguë (immédiate) ou chronique (retardée)
- Section 313 Inventaire des émissions toxiques (40 CFR 372) : Non réglementé

Clean Air Act (CAA) Section 112 (r) sur la Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130) :  
Non réglementé

Clean Water Act Section 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Non réglementé



Loi sur le contrôle des drogues : Non réglementé

#### TSCA

- TSCA Section 4 (a) Règles de test final et ordonnances de consentement de test : Non réglementé
- TSCA Section 5 (a) (2) Règles pour une nouvelle utilisation finale significative (SNUR) (40CFR 721, sous-partie E) : Non réglementé
- TSCA Section 5 (e) Ordonnances de consentement aux substances PMN : Non réglementé
- TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Non réglementé

#### Réglementation étatiques

- Loi californienne de 1986 en matière de salubrité de l'eau potable et de substances toxiques (Proposition 65) : Non réglementé
- Liste « droit de savoir » du Massachusetts : Non réglementé
- Liste des matériaux critiques du Michigan (Loi du Michigan relative à l'environnement et aux ressources naturelles) (Loi n° 451 de 1994) : Non réglementé.
- Liste des substances dangereuses du Minnesota : Non réglementé
- Liste « droit de savoir » de Pennsylvanie : Non réglementé
- Liste « droit de savoir » de Rhode Island Non réglementé

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aldex Chemical n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique pour ce produit.

## **SECTION 16 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **Informations complémentaires**

Cote de danger (NFPA)

Risque pour la santé	Risque d'incendie	Instabilité	Risque spécifique
1	1	0	0

Cote de danger : 0 - minimal ; 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - grave ; 4 - extrême

Cote de danger (HMIS)

Risque pour la santé	Inflammabilité	Risque physique	Protection individuelle
1	1	0	--

Cote de danger : 0 - minimal ; 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - grave ; 4 - extrême

- Mentions de danger pertinentes : Néant
- Phrases R pertinentes : Néant

---

Les données et recommandations présentées sont basées sur nos recherches et sont, à notre sens, précises. Toutefois, aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie concernant l'exactitude de ces données ou les résultats qui pourraient être obtenus par l'utilisation de celles-ci.

Aldex Chemical Company n'assume aucune responsabilité quant aux dommages causés par le produit aux clients ou à des tiers si des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas observées, comme il est indiqué dans la fiche technique. De plus, l'utilisation effective par des tiers ne relevant pas de notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par Aldex Chemical Company quant aux effets de cette utilisation, aux résultats qui pourraient en être obtenus, ou à la sécurité et à la toxicité du produit. Chemical Company n'assume aucune responsabilité découlant d'une utilisation, éventuellement non-adaptée, par des tiers, du produit en question.

Les informations présentes dans ce document sont fournies par Aldex Chemical Company uniquement aux fins d'aider le client à se conformer aux lois et règlements sur la sécurité et la santé au travail.

Toute autre utilisation est interdite.